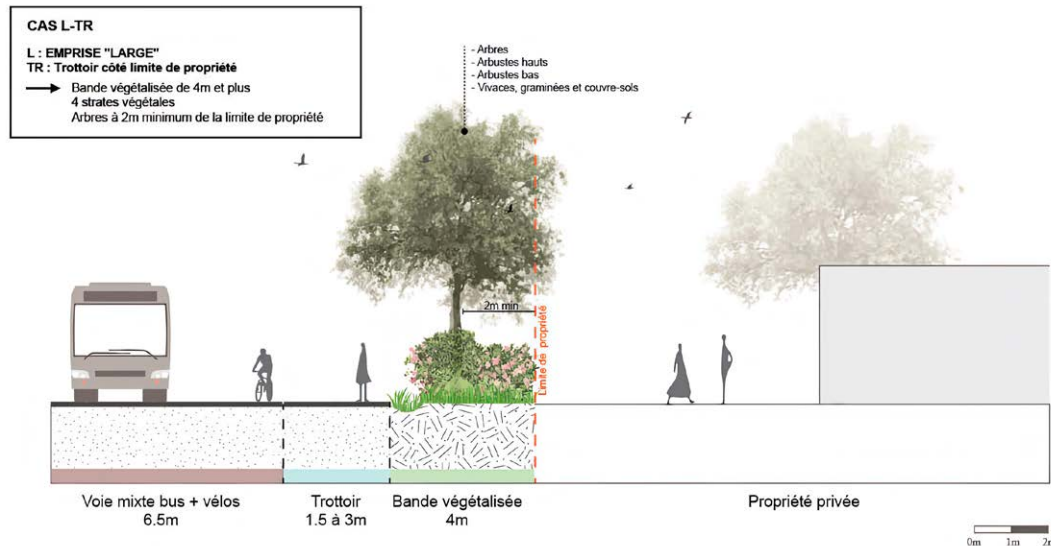


Principes d'aménagements paysagers des limites riveraines

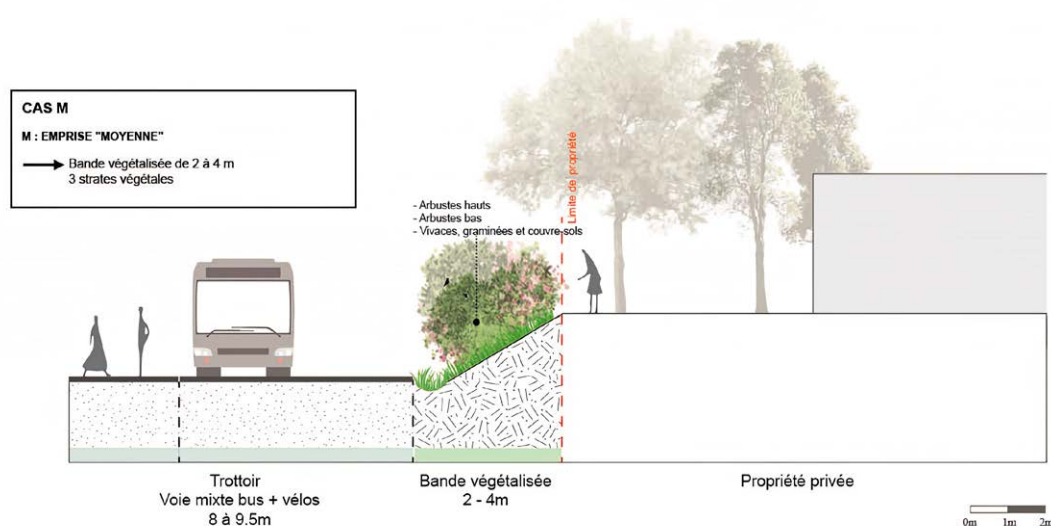
Esquisses paysagères envisagées en fonction de l'espace disponible entre la plateforme et les espaces voisins

L'emprise large est supérieure à 4 m. C'est la seule qui comporte une strate arborée afin que les branches des arbres ne touchent pas le bus lors de son passage. Elle est accompagnée d'arbustes hauts et bas, de vivaces, graminées et couvre-sols.

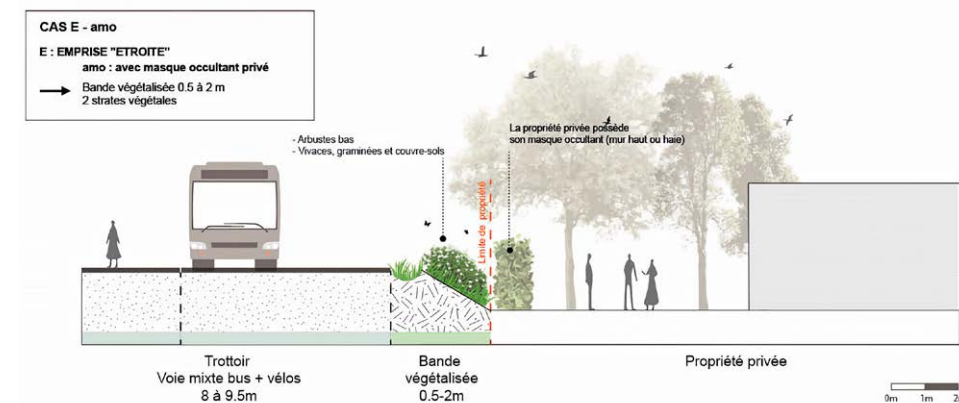


Exemple d'un profil en travers type – emprise large

L'emprise moyenne est comprise entre 2 à 4 m, permettant de mettre en place uniquement trois strates végétales (arbustes hauts, arbustes bas et couvre-sols, herbacées). Le végétal assure encore le rôle de masque occultant entre espace public et riverains.

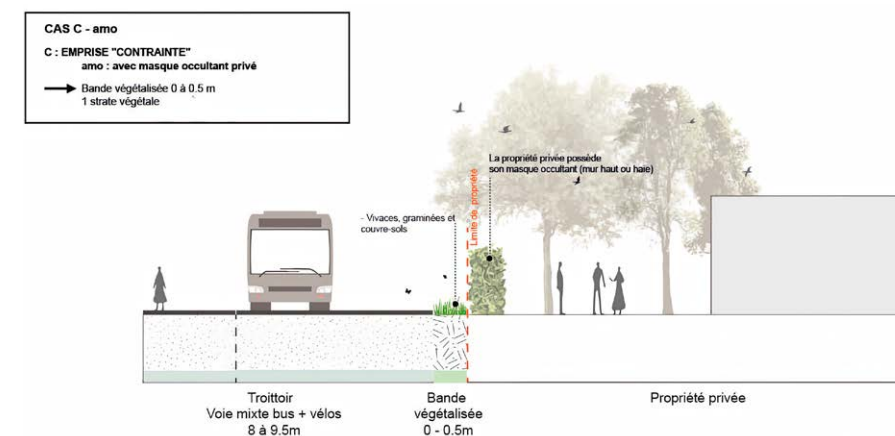


Exemple d'un profil en travers type – emprise moyenne



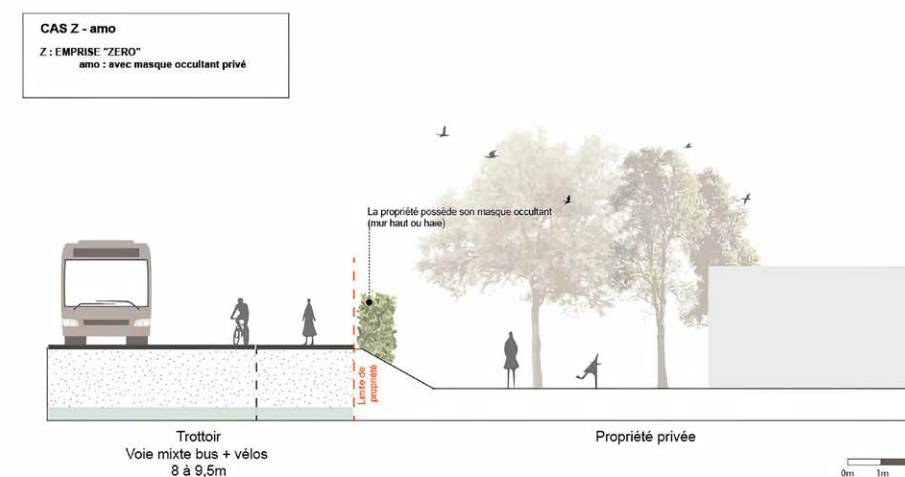
L'emprise étroite est comprise entre 0,5 et 2 m : Elle ne permet de mettre en place que deux strates végétales (arbustes bas et graminées, vivaces et couvre-sols). Le végétal ne peut pas jouer le rôle de masque visuel dans l'espace public.

Exemple d'un profil en travers type – emprise étroite



L'emprise contrainte est comprise entre 0 et 0,5 m. Seule une strate herbacée est possible.

Exemple d'un profil en travers type – emprise contrainte



L'emprise zéro correspond à une absence totale d'espace public. Aucune plantation ne peut y avoir lieu.

Exemple d'un profil en travers type – emprise zéro

Pour les trois derniers cas-type (l'espace disponible ne permet pas de planter des arbres et arbustes hauts), une occultation (mur, clôture...) peut être proposée afin de protéger l'espace privé du riverain.